

GROUPEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

OBSERVATION DES O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

16-3-80

80506479

P.V. N° 328 / 19 80

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de renseignements administratifs.
2	- Croquis de l'état des lieux.
3	- Planche photographique.
4	- Audition de Mr.
5	- Audition de Mme
6	- Audition de Mme

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANT(E)

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A SAINTES.
	1	M. le Préfet de la Charente-Mme, à LA ROCHELLE.
	1	M. le Général Commandant la Région Aérienne à BORDEAUX.
	2	M. le Ministre des Armées (Direction de la Gendarmerie) V/H
	1	M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie LA ROCHELLE.
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie. LE	

REÇU ET TRANSMIS PAR : le Colonel

24 AVRIL 1980

DE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - ~~Objets~~ **Objets volants non identifiés.**

REFERENCE : G.M. N° 32 600/MA/Gend/T. du 02 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **MDL-Chef -** **Gendarmes.**

VU L'(ES) ARTICLE(S) **///**
RAPPORTEONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR **16 mars 1980 à 08 heures**, en service dans la commune de **L'EGUILLE (17)** nous procédons aux actes nécessaires à l'enquête relative à une observation d'objet volant non identifié.

Au cours de la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars 1980 vers 01 heure, Monsieur de **L'EGUILLE (17)** nous informe qu'il a observé un O.V.N.I. dans le ciel vers le cimetière de la commune. L'objet a disparu dans une direction estimée entre **MARENNES** et **ROCHEFORT (17)**.

L'environnement de la commune de **L'EGUILLE (17)** est essentiellement marécageux. Au nord elle est bordée par la rivière **LA SEUDRE** et au Sud par un affluent : **LE LIMAN**.

Le cimetière se situe à la sortie ouest de la dite commune. On y accède par une petite route qui s'enfonce au cœur des marais à caractère ostréicole. Les investigations menées durant la journée du 16 mars dans la zone n'ont pas permis de découvrir des traces ou indices permettant d'identifier l'objet volant.

A notre connaissance il n'existe que trois témoins : Monsieur et Madame et Madame

Les couples et de **L'EGUILLE (17)** s'étaient réunis en soirée. Vers 00 heure 30 Monsieur est sorti promener son chien sur la petite route qui mène vers le cimetière.

Arrivé à hauteur de ce dernier lieux, il a vu un OVNI dans le ciel au dessus des marais, à hauteur de poteau de ligne électrique, entre le cimetière et les premières cabanes ostréicoles ; Stupéfait, il a regagné son domicile pour raconter les faits à son épouse et à Mme

D'un commun accord, ils ont décidé tous les trois de retourner sur les lieux. Ils ont ainsi pu constater que l'objet non identifié se trouvait au dessus des habitations de **L'Eguille** dans un axe entre **Rochefort** et **Marennes**.

Hormis une ascension en deux ou trois bords, **L'OVNI** restait immobile. Subitement il a disparu à vive allure, en oblique, dans une direction qui peut se situer entre **Rochefort** et **Marennes**. (Evaluation sur carte : 350 *).

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
		LE 27 Mars 1980	LE COMMANDANT D'UNITÉ
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Préfet à LA ROCHELLE .	
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à SAINTE-S .	
	<input type="checkbox"/> 1	Général Commandant la Région Aérienne	
	<input type="checkbox"/> 2	Ministère des Armées. / 1 - Cdt Gros	
<input type="checkbox"/> 1	Archives C ^o MARENNES	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

L'objet se présente comme une masse très lumineuse jaune scintillant en périphérie et de la grosseur d'une véhicule de tourisme vu à trente mètres. Selon Madame il était cylindrique avec les extrémités en arc de cercle.

Au moment des faits le temps était couvert uniformément, la visibilité bonne.

La Seudre subit l'influence de la marée avec un décalage d'une heure environ. A 00 heure 30 la mer avait commencé à monter depuis 2 heures. De nombreux bateaux pratiquent la pêche des civelles ou, viennent simplement s'ancrer. Certaines de ces embarcations sont munies de puissants projecteurs. Braqué en l'air, l'un d'eux aurait pu éclairer un petit nuage isolé à basse altitude créant une masse lumineuse. Cette hypothèse est à écarter car les témoins n'ont pas vu de faisceau lumineux. Il est à noter que les pêcheurs ne prennent pas la mer le dimanche. Aucun renseignement positif n'a été recueilli.

Le balisage maritime ne peut être mis en cause, la majeure partie des feux sont verts et rouges. Les feux blancs sont visibles d'assez loin mais, ne peuvent émettre une lumière aussi intense que celle décrite. Le phare de Goubre émet 2 éclats toutes les 10 secondes.

Il ne nous est pas possible de vérifier si la pleine lune n'aurait pas pu provoquer un effet lumineux particulier.

Les témoins sont formels, il ne s'agit pas d'un fait de leur imagination. Leurs dires sont crédibles. Néanmoins aucun élément n'a permis d'identifier formellement l'objet

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE **TEMOIN**
 AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

328/80

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'O.V.N.I.

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour, dix-neuf mars mil neuf cent quatre-vingt ;

Nous soussigné(s)

MDL-Chef ;

Vu les articles

Gendarme.

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

* PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

Déclaration

*** Dans la nuit du 15 au 16 mars 1980 à 0 H 30, j'ai pu observer un objet en sustentation aux environs du cimetière du bourg de l'EGUILLE 17. A environ 200 mètres devant moi, j'ai vu une masse importante de la taille d'une Peugeot 304 observée à 100 mètres, possédant la forme d'un cigare en entièrement lumineux, d'une lueur jaune orangée, gênant le regard, descendre rapidement du ciel en trainant une petite queue lumineuse comme une comète. Mais, contrairement à une comète ou une étoile filante, la forme s'est arrêtée et stabilisée à environ 7 à 8 mètres du sol. Un léger mouvement d'instabilité horizontal semblait l'habiter. C'est à ce moment que j'ai repris mes saines réflexions et suis parti chercher mon épouse et une amie.

Mon observation était faite depuis les arbres précédant l'arrivée au cimetière. L'engin était placé entre l'angle du mur d'enceinte au Sud ouest et le lilas placé au nord ouest. Le centre du phénomène se trouvait donc par rapport à mon observation au dessus du portail d'entrée du cimetière. Il semblait donc au 300 en azimut et à 200 mètres de distance. Sa hauteur était par rapport au sol, celle d'un poteau électrique. Personnellement il m'a semblé entendre un très très faible sifflement. Tout autour, semblait partir des petits arcs électriques. La lumière émise en général inondait les environs comme en plein jour.

Je suis donc revenu chercher les femmes et je les ai emmenées jusqu'à la dernière maison d'où l'on pouvait apercevoir le phénomène et suis revenu téléphoner à vos services.

SI : Je suis sûr qu'il ne s'agit pas de la lune car le ciel était complètement noir, couvert très bas et quelques nappes de brume sur les parcs ostréicoles. Je suis également convaincu qu'il ne s'agit pas d'un projecteur de bateau parcequ'il n'y avait pas de bruit de moteur, pas de trace de faisceau au départ du phénomène. Il ne pouvait pas s'agir d'un hélicoptère, on aurait entendu du bruit.

Je suis convaincu d'avoir vu un phénomène étranger à l'humain.

SI : Il n'y a jamais eu de changement de forme ou de couleur.***

Le 19 mars 1980 à 11 heures 36. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE **TEMOIN**

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

328/80

N° PIÈCE

5

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour, **dix-neuf mars mil neuf cent quatre-vingt ;**

Nous soussigné(s)

MDL-Chef ;

Vu les articles

Gendarme .

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

Déclaration : ^{www}

DANS LA nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars 1980, vers 00 H 30, avec mon mari nous terminions notre soirée chez M et Mme de L'EGUILLE 1^{er}. Avant d'aller nous coucher, mon mari est allé promener son chien sur la petite route qui mène vers le cimetière de la commune. Au cours de cette sortie il a été surpris par la présence de l'objet volant non identifié objet de votre enquête.

Le point d'observation et notre domicile sont distants d'environ 200 à 300 mètres/ Mon mari est venu nous prévenir du phénomène. Immédiatement nous nous sommes rendus sur les lieux, Mme et moi, pour une première observation. Nous avons vu effectivement une masse lumineuse au dessus des maisons à proximité du cimetière.

Inquiets de cette chose nous sommes revenus à la cabine téléphonique pour prévenir la Gendarmerie. De là je suis revenue seule en voiture pour voir à nouveau.

Je vous décris l'objet de la façon suivante :

Il s'agit d'une masse lumineuse intense jaune orangée d'une forme rectangulaire avec les deux largeurs en arc de cercle. Elle avait la grosseur d'une cabine téléphonique vue à trente mètres. Je précise que je n'avais pas le même point d'observation que mon mari. J'étais plus éloignée du cimetière et de ce fait, plus loin de l'objet qui paraissait en hauteur au dessus du toit des maisons. J'étais à hauteur d'un transformateur électrique sur la petite route dont il est question.

Au cours de mon observation j'ai vu l'objet monter en deux ou trois bonds à une altitude que je ne puis évaluer.

Je suis revenue, toujours en voiture prendre Mme qui était restée avec mon mari à la cabine téléphonique. Nous n'étions que nous deux quand nous l'avons vu s'en aller et disparaître dans une direction que j'estime entre Rochefort et Marennes (plus vers Rpechart). Je ne peux dire s'il est parti en se déplaçant horizontalement ou verticalement à très grande vitesse. ^{www}

Le 19 mars 1980 à 12 heures 10. Lecture faite par moi de ladite déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TÉMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour **DIX neuf Mars mil neuf cent quatre vingt;**

Nous soussigné(s)

**MDL-Chef;
Gendarme.**

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

• **PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D E C L A R A T I O N

« Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 Mars 1980, j'ai passé la soirée avec Monsieur et Madame . Il était 00 heure 30, lorsqu'est venu le moment de nous quitter. Avant d'aller se coucher, Monsieur, est allé sortir son chien sur la petite route qui mène vers le cimetière de la commune. A ce moment il est devenu témoin de l'apparition d'un objet volant non identifié.

Inquiet par ce phénomène, il est revenu sur ses pas pour nous prévenir, Mme et moi. Immédiatement nous nous sommes rendus sur les lieux à hauteur du transformateur électrique et nous avons effectivement constaté qu'il y avait dans le ciel une masse lumineuse très vive jaune orange. Le milieu était plus foncé tirant vers le rouge. J'estime la taille de l'objet à la grosseur d'un véhicule de tourisme genre Renault 5 à une distance de l'ordre de trente mètres.

C'est là, une première observation. Inquiets du phénomène nous sommes revenus pour prévenir la Gendarmerie.

Je suis revenue sur le lieu de l'observation une deuxième fois. C'est à ce moment que j'ai constaté qu'il était monté de quelques mètres en clignotant.

Nous sommes revenus en voiture avec Madame seulement. Nous l'avons vu disparaître en quelques secondes. Il a disparu à la manière d'une fusée et en oblique. Sa vitesse était très élevée.

Je suis absolument certaine que l'objet est resté visible pendant 45 minutes. Je l'ai vu la première fois il était très bas, la deuxième fois il était monté un peu plus et la troisième il disparaissait.

SI : La luminosité de l'objet ne créait aucun éclairage au sol, bien qu'il était très éblouissant.

La périphérie de l'objet ~~maximale~~ étincelante, surtout sur le côté droit en le regardant. «

Le 19 Mars 1980 à 15 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue

Brigade de [redacted]
P.V. N° 328/80

S E U D R E II

observation d'O.V.N.i.

Cabanes
estnéicoks

chemin d'accès aux cabanes

zone

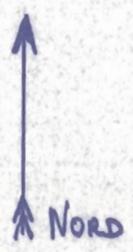
Définie

200m.

selon témoignages

cimetière

L'OVNI a disparu en
direction du 350°



Maisons d'habitation

Point d'observation

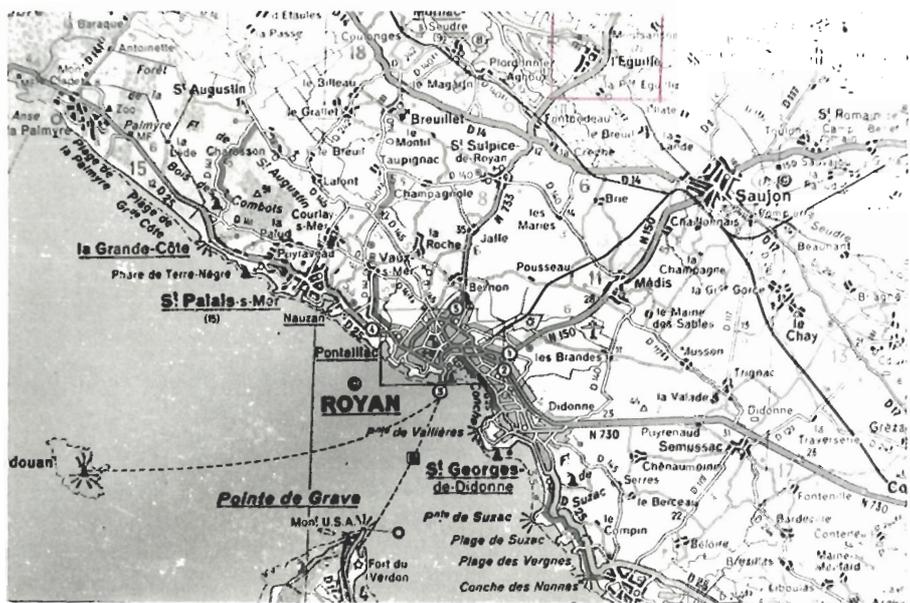
Marais

Bourg d'Éguille
250-300 mètres

Transformateur
électrique

champs de cultures .. vignes

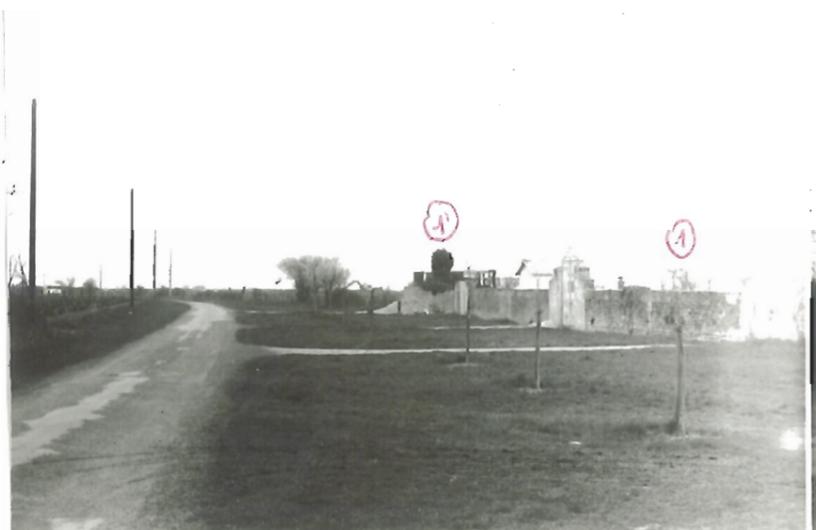
Point d'observation
mes [redacted] et
[redacted]



PLAN DE SITUATION

Brigade de ROYAL (17205)

P.V. N° 328/80/. OBSERVATION D'O.V.N.I.



Cliché n° 1 : Objectif 58 mm - 1/125s - f/11 - Prise de vue du point d'observation de l'observateur ; l'O.V.N.I. a été observé entre les points 1 et 1'. L'angle observé est d'une vingtaine de degrés à partir de l'oeil de l'observateur.
1 = Lierre grimpant sur une pierre tombale ;
1' = Arbre (figuier dénudé).



Cliché n° 2 : Objectif 58 mm - 1/125s - f/11 - Prise de vue générale direction inverse du point d'observation. Le sud se situe à gauche de la photo (non photographié), direction NORD. Le cimetière se trouve à une distance de l'ordre de 500 mètres.



Cliché n° 3 : Prise de vue objectif 135mm - 1/125s - f/11 - à partir du même point que cliché n° 2, à une distance de l'ordre de 500 mètres du cimetière.



Cliché n° 4 : Prise de vue objectif 135 mm - 1/125s - f/11 à environ une distance de 800 à 1000 mètres du cimetière.